

**Décision DDG18 / 023**

## **Convention d'Etudes et de veille foncière avec la Commune de Roanne et Roannais Agglomération portant sur le Quartier Clermont (42)**

- VU le Décret n°98-923 du 14 octobre 1998 modifié, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération n°17-168 du conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2017 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,

Je soussigné, Alain Kerharo, Directeur Général par intérim, approuve la convention d'Etudes et de veille foncière à conclure avec la Commune de Roanne et Roannais Agglomération portant sur le Quartier Clermont (42).

Il sera rendu compte au Conseil d'Administration de l'approbation de cette convention.

**Le Directeur Général par intérim**

**Alain KERHARO**

**31 JUL. 2018**

Le Secrétaire général  
pour les affaires régionales  
Auvergne-Rhône-Alpes

**Guy LÉVI**

